

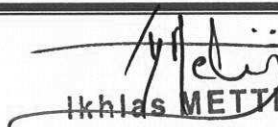
## FICHE SIGNALÉTIQUE

**Horizon Mid & Small CAP**

**FCP**

*Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété*

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 27/07/2021 sous la référence n° VP21133

  
**Ikhlas METTOUI**  
Directeur Gestion d'actifs  
et protection de l'épargne

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

**SOGECAPITAL GESTION**  
55, Bd. Abdelmoumen  
CASABLANCA  
Tél : 05 22 43 98 10  
Fax : 05 22 26 40 25  
*Harim Elhust*



## I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : **Actions**
- Indice de référence : **100% MASI -MASI :Moroccan All Shares Index publié par la Bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du FCP HORIZON MID & SMALL CAP est d'offrir une performance alignée à son indice de référence à moyen terme.**
- Stratégie d'investissement :

**Politique d'investissement :** Le FCP investira, en permanence, à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « actions » et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public tout en respectant la réglementation en vigueur. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif à des opérations de placement portant sur des titres libellés en devises à l'étranger dans le respect des conditions réglementaires en vigueur. Le minimum investi dans les actions « Small et Mid cap » cotées à la bourse de Casablanca est de 30% de l'actif net. Nous définissons les « Small et Mid cap » comme étant les valeurs dont la capitalisation flottante est inférieure ou égale à 6% de la capitalisation flottante du marché.

**Univers d'investissement :**

- **Actions ;**
- **Certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription ;**
- **Titres de créances négociables ;**
- **Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;**
- **Obligations privées ;**
- **Titres d'OPCVM ;**
- **Placement en devises à l'étranger tout en respectant la réglementation en vigueur ;**
- **Titres d'organismes de placements collectifs en capital ;**
- **Titres de fonds de placements collectifs en titrisation ;**
- **Le fonds pourra réaliser des opérations de prêt-emprunt de titres dans le respect des règles et des conditions de la réglementation en vigueur ;**
- **Le fonds pourra également investir dans des obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts;**
- **Opération de pension ;**
- **Dépôts à terme**
- **Durée de placement recommandée : 5 ans**
- **Souscripteurs concernés : Grand public. Personnes physiques ou morales résidentes ou non résidentes.**



## II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01/01** au **31/12**
- Valeur liquidative d'origine : **100** Dirhams
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée le 1er jour ouvrable qui suit son calcul dans les locaux de Sogécapital Gestion ainsi que dans l'ensemble du réseau commercialisateur SGMB . Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Le prix de souscription et le prix de rachat sont égaux à la valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès du siège de Sogécapital Gestion et auprès de l'ensemble du réseau commercialisateur SGMB , au plus tard à 10h30 le jour de calcul de la valeur liquidative**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière du résultat. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des « coupons courus ».**



### III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Les commissions de souscriptions sont de 3% HT maximum de la valeur liquidative, dont 0.2% au minimum, incompressible acquis au fonds.
  - Commission de rachat maximale :
    - Les commissions de rachats sont de 2% HT maximum de la valeur liquidative dont 0.2% au minimum, incompressible acquis au fonds.
  - Cas d'exonération :
    - A la discrétion du réseau placeur.
- Frais de gestion :
  - Le taux des frais de gestion maximum est de 2% HT l'an. Les frais de gestion devant être encourus par un OPCVM sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Sogécapital Gestion. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et sont prélevés chaque trimestre.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications	Selon les tarifs fixés par le journal
(2) Frais commissaire aux comptes	12 000 DH annuel (HT)
(3) Commissions AMMC	0,025% HT
(4) Frais Dépositaire	0.08 % HT
(5) Maroclear (Commission de gestion du compte émission)	3 600 DH annuel (HT)
(6) Maroclear (droit d'admission trimestriel)	Selon les conditions en vigueur
Prestations de SOGECAPITAL GESTION	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)



#### IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **30/04/2021, GP21094**
- Société de gestion : **SOGECAPITAL GESTION**
- Dépositaire : **SGMB**
- Commercialisateurs :

<b>Etablissements commercialisateurs</b>	<b>Responsable à contacter</b>	<b>Téléphone</b>
Société Générale Marocaine de banques (SGMB)	Directeur d'agence ou chargé de comptes auprès du réseau SGMB	0522 43 88 88
SOGECAPITAL GESTION	DIRECTION COMMERCIALE	0522 43 98 10

*La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.*

*Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.*

